

| | |
|---|---|
|  | Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme |
| | Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale |
| Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme | |

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|--|---|---------------------|
| Date de réception : | Date de demande de pièces complémentaires : | N° d'enregistrement |
| | | |

| 1. Identification de la personne publique responsable |
|---|
| Dénomination |
| Communauté de Communes Bazois Loire Morvan |
| SIRET/SIREN |
| 20006788200015 |
| Coordonnées (adresse, téléphone, courriel) |
| Siège Communauté de Communes Bazois Loire Morvan – 11 Place Lafayette – 58290 MOULINS-ENGILBERT Tel : 03 86 84 33 55 – Courriel : urbanisme@bazoisloiremorvan.fr |
| Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable |
| Serge CAILLOT – Président de la Communauté de Communes |
| Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.) |
| Mme CAZAU (Responsables des Services techniques) |

| |
|---|
| Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel) |
| Siège social CC Bazois Loire Morvan – 11 Place Lafayette – 58290 MOULINS-ENGILBERT Tel : 03 86 84 33 55 – Courriel : m.cazau@bazoisloiremorvan.fr |
| 2. Identification du PLU |
| 2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i)) |
| PLU |
| 2.2 Intitulé du document |
| Modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme de Chatillon-en-Bazois |
| 2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document |
| 22 Septembre 2015 – Commune de Chatillon-en-Bazois (document en interne) |
| 2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU |
| Commune de Chatillon-en-Bazois |
| 2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique) |
| Voir annexe 1 |

| |
|---|
| 3. Contexte de la planification |
| 3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables |
| Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ? |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, nom du document et date d'approbation : |
| SRADDET Bourgogne-Franche-Comté approuvé par arrêté du préfet de région le 16 Septembre 2020 |
| Le territoire est-il couvert par un SCoT ? |
| <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, nom du SCoT et date d'approbation : |
| |
| Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ? |
| PNR du Morvan |

| |
|---|
| 3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU |
|---|

| |
|---|
| Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration |
|---|

| |
|--|
| <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale |
| |
| Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale |
| La révision de PLU datant de 2015, le seul document reprenant les incidences sur l'environnement est le rapport de présentation (Partie 5 : Incidences sur l'environnement et mesures prises par le PLU) |
| Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? |
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la date de l'actualisation |
| |
| Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle |
| |
| Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale |
| <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Le PLU n'a fait l'objet d'aucune procédure. |
| Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet |
| |

| |
|--|
| 4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine |
| 4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique |
| <p>Modification de Droit Commun N°1 du PLU</p> <p>Considérant les évolutions à apporter, il est possible de conduire cette procédure dans le cadre d'une modification du PLU telle qu'elle est prévue aux articles L153-36 et suivants puisque l'évolution du document n'aura pas pour effet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durable ; - Soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ; - Soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance. |

- Soit d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.

4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU

4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)

912 habitants (INSEE 2020)

4.2.2 Caractéristiques spatiales

| | | | | |
|------------------------------------|--------------------|--|--------------------|---|
| Superficie totale (en hectares) | 1 931,3 ha | | | |
| Superficie par zones | Actuellement | | Après évolution | |
| | Superficie (en ha) | Pourcentage de la superficie du territoire | Superficie (en ha) | Pourcentage de superficie du territoire |
| Zones U | 96 | 5 % | 96 | 5 % |
| Zones 1 AU | 10,1 | 0,52% | 11,5 | 0,6 % |
| Zones 2 AU | 3,5 | 0,18% | 1,5 | 0,1 % |
| Zones A | 871 | 45,3 % | 871 | 45,3 % |
| Zones N | 950,7 | 49 % | 951,3 | 49 % |
| Total | 1931,3 | 100 % | 1931,3 | 100 % |

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

PADD 2015

« Conforter le rôle de centre-bourg en concentrant le développement urbain dans le centre-bourg et en zone urbaine de manière générale » (Page 22)

« L'ensemble des « dents creuses » à l'intérieur de la tache urbaine, soit environ 10 hectares, apparaît donc largement suffisant pour répondre à l'objectif de 45 logements supplémentaire sur la commune de Chatillon en Bazois à l'horizon 2030... et ce sans impact sur le territoire agricole. » (Page 25)

« Veiller à une consommation raisonnée de l'espace pour le développement urbain en prévoyant, dans cette offre de la collectivité, une densité minimum de 10 logements par hectare. » (Page 25)

| |
|--|
| 4.3 Caractéristiques de la procédure |
| 4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure |
| Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU pour accueillir de l'activité tertiaire profitant de l'effet de vitrine lié à la RD 978. |
| 4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| La zone 2AU, d'une surface de 2.9 ha, qui va faire l'objet d'une ouverture à l'urbanisation se localise le long de la RD978, directement accolée à la surface commerciale existante qu'est le Bi1. Il s'agit, plus particulièrement, de la parcelle AP 64. |
| Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document |
| |
| 4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| |
| 4.3.4 La procédure a pour objet : |
| - de créer un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| |
| - de déclasser un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| |
| - de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers |

| |
|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et les superficies |
| <p>Une nouvelle zone N, d'une surface de 0,69ha, sera créée sur la parcelle AP 64, le long de la RD978. Cela résulte de la réduction de la zone 2AU.</p> <p>Pour information, au Nord, une partie de la zone 1AUe est passée en 2AUe. Cela correspond à une surface de 1,5 ha.</p> |
| - de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et les superficies |
| |
| - de créer de nouvelles protections environnementales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les protections et leurs superficies |
| |
| - de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les protections et leurs superficies |
| |
| 4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet |
| - Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet |
| |
| - Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité |
| |
| 4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1) |
| - Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet |
| - Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : |

| |
|---|
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité |
| 4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur - Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la rubrique 3.1 , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document |
| - Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité |
| 4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les effets |

| 5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure | | | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|------------------|
| 5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par : | | | |
| | Oui | Non | Si oui, précisez |
| Les dispositions de la loi montagne | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Les dispositions de la loi littoral | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve instituée en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

Annexe II

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'atlas des zones inondables de 1997 informe sur le niveau des plus hautes eaux connues et définit une zone inondable qui inclut une partie du centre-bourg de la commune. |
| Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Nous retrouvons deux ICPE sur la commune, notamment lié à la GAEC de Crangy et l'EARL du Moulin. |
| Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sur la commune, nous retrouvons seulement un monument historique inscrit. Il s'agit du Château de Chatillon-en-Bazois. |
| Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La seule trame (corridor écologique) correspond au passage de « L'Aron » traversant la commune et le centre-bourg. Par ailleurs, aucun élément de la modification ne vient impacter cette trame bleue. |
| Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Chatillon-en-Bazois est concernée par une ZNIEFF de type |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | | | II « Vallée de l'Aron et forêt de Vincence » |
| Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Autre protection | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PNR du Morvan. |
| 5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par : | | | |
| | Oui | Non | Si oui, précisez |
| Les dispositions de la loi montagne | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Les dispositions de la loi littoral | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement | | | |
| Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Autre protection | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :

| | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucune zone Natura 2000 sur la commune. |
| D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve instituée en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La zone 2AU, au Sud-Est du territoire, qui fait l'objet d'une ouverture à l'urbanisation, se localise à 300m du monument historique, dans son périmètre des 500m. Par ailleurs, à l'image de la surface commerciale accolée, l'impact sur ce dernier n'en sera que des moindres. (principe de l'OAP) |
| D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Des zones humides sont présentes sur le territoire, particulièrement à proximité directe avec la rivière « L'Aron ». Par ailleurs, aucun |

Annexe II

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | | | élément de la modification à une incidence sur les zones humides. |
| D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique) | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La seule trame (corridor écologique) correspond au passage de « L'Aron » traversant la commune de Nord en Sud. Par ailleurs, aucun élément de la modification ne vient impacter ce corridor. |
| D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Nous retrouvons la ZNIEFF de Type II qui se retrouve à 500m de la zone 2AU qui fait l'objet d'une ouverture à l'urbanisation. |
| D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Nous retrouvons à proximité des éléments repérés au titre du L151-23 du CU, notamment le long de la RD978 qui permet la préservation des linéaires d'arbres le long de cette voirie. Par ailleurs, aucun de ces éléments n'est inscrit dans le secteur de la zone 2AU. |
| Autre protection | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?

- Oui
 Non

Si oui, précisez :

6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

7. Autres procédures consultatives

7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées

Septembre/Octobre 2023

7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)

Demande d'avis de l'INAO

7.3 Procédure de participation du public envisagée

- enquête publique

- Oui
 Non

- participation du public par voie électronique

- Oui
 Non

- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures

- Oui
 Non

Si oui, préciser lesquelles

- autre, préciser les modalités

| 8. Annexes | | |
|---|--|-------------------------------------|
| 8.1 Annexes obligatoires | | |
| 1 | Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (<i>rubrique 2.5</i>). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | L'auto-évaluation (<i>rubrique 6</i>) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant | | |
| Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent | | |
| | | |

| 9. Engagement et signature | | | |
|---|---|---|------------|
| Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus | | | |
| (personne publique responsable) | | | |
| Fait à | Moulins-Engilbert | le, | 29/08/2023 |
| Nom | CAILLOT | Prénom | Serge |
| Qualité | Président de la Communauté de Communes Bazois Lore Morvan | | |
| Signature | |  | |
| | | Pr le Président, le Vice-Président | |

